

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 17 janvier 2012**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 janvier 2012

**Délibération n° : 14-2012**

**Objet : Centre social Balzac – tarification d'un mini-séjour en mars 2012**

Le Centre social Balzac organise un mini-séjour de ski pour 7 jeunes âgés de 12 à 17 ans, du 6 au 8 mars 2012, en partenariat avec la MJC Maladière, dans le cadre de l'action passerelle qui vise à favoriser le passage de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) aux accueils jeunes.

Ce séjour se déroulera à Bellecombe dans le haut Jura.

Les 7 jeunes encadrés par deux animateurs (un animateur du centre social Balzac et une animatrice de la MJC Maladière), seront hébergés dans un gîte de groupe, l'Auberge "La Guenette". Ils pourront pratiquer le ski de fond, le ski alpin et la luge.

L'ensemble des dépenses prévisionnelles (hors frais de personnel) s'élève à 1 571 €, dont :

- 904 € pour l'hébergement et pension complète,
- 238 € pour location des skis,
- 304 € pour les forfaits de ski,
- 125 € pour le transport,

ce qui représente un coût de 224,43 € par jeune, étant précisé que ceux qui bénéficient de l'Aide aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales percevront une aide de 8 €/jour, soit 24 € pour la durée du séjour.

Conformément aux usages pour la tarification des mini-séjours en partenariat avec la MJC, il est envisagé de facturer 30 % du prix de revient aux familles (hors frais de personnel).

Aussi, les membres du Conseil d'Administration décident de fixer le tarif du séjour à 70 € par participant.

Adopté à l'unanimité.

--- Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Popadyak".

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE 18 JAN. 2012**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 JAN. 2012

